



Problème de fenêtre et d'humidité salle de bain et chambre

Par **Dym_old**, le **20/09/2007** à **15:13**

Bonjour.

Je suis locataire d'un appartement qui ne dispose d'aucun dispositif d'évacuation d'air dans la chambre (ni fenêtre ni extracteur) et seulement une fenêtre ouvrante mais placée très en hauteur dans la salle de bain (la poignée est à plus de 2 mètres, je peux tout juste la tourner et elle est inaccessible pour mon amie, sans compter qu'elle ne parviendrait pas à l'ouvrir ou à la refermer de toute façon).

Par conséquent il est très difficile d'évacuer l'humidité de la salle de bain, étant donné que la fenêtre est exposée au vent froid du nord et qu'il est donc hors de question de l'ouvrir pendant ou juste après avoir pris une douche (à 6 heures du matin) ou après notre départ, alors que l'appartement est vide et qu'il faudrait laisser la fenêtre ouverte jusqu'au soir. Sans compter que la fenêtre ferme mal depuis janvier et qu'en attendant que mon propriétaire la fasse remplacer ou réparer je l'ai calfeutrée tant bien que mal quand il faisait trop froid (je suis malgré tout descendu à 10-11 degrés avant que j'investisse dans un petit radiateur portatif).

Tout cela a fait que l'humidité a rapidement stagné dans la salle de bain, provoquant des décollements de papier peint, des moisissures, etc., ainsi que dans la chambre voisine (matelas détérioré, meubles abîmés à l'arrière, vêtements dégradés, etc.). Je suis passé plusieurs fois à l'agence immobilière qui s'occupe des logements, mais aucune réparation n'a encore eu lieu alors que des ouvriers sont passés voir quels travaux étaient à faire en avril !

J'aimerais donc savoir :

- 1) si la réparation de la fenêtre est à mes frais, sachant qu'elle a été abîmée lorsque j'ai forcé pour la fermer (je n'avais pas vraiment d'autre solution parce qu'elle ne se fermait plus, sinon je restais dans le froid !).
- 2) si les travaux qui doivent être effectués pour faciliter l'évacuation de l'humidité sont à mes frais, l'agence ayant finalement décidé en avril qu'il fallait mettre un extracteur d'air dans la salle de bain.
- 3) et enfin si les réparations des dégâts causés par l'humidité sur les papiers peints et les murs de la salle de bain seront à ma charge lorsque je quitterai cet appartement ou non.

Pour le reste des dégradations (vêtements, meubles, matelas), je me

doute que ce n'est même pas la peine d'essayer d'obtenir réparation...
Je vous remercie d'avance et je m'excuse pour la longueur de ma demande.